



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VASSOLS

Séance du mardi 16 octobre 2018 à 18h30

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre

Les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du conseil municipal : 11/10/2018 complément 16/10/2018

Étaient présents :

Ghislain GRICOURT,	Raymond MORIN,	Jacques AMSTAD,
Valérie ROMAN AUBERT	Ludivine LANTIN,	
Claude UGHETTO	Lucien DECOR	Thierry VILLAGE
Nicolas MASSON.		

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

Absent excusé : PETIT Manuel

Pouvoir(s) donné(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

Quorum : 5

Madame LANTIN Ludivine a été élue secrétaire de séance.

La séance débute à 18h30

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal du 08/08/2018

Monsieur le maire demande si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal.

**Votes pour : 9**

**Abstention : 0**

**Vote contre : 0**

#### **2018-6-1 Subvention du Monument aux morts et mur du cimetière**

Monsieur le Maire, nous présente le projet réfection du monument aux morts et du mur du cimetière. Il nous rappelle que, par délibération 16-289 du 24 juin 2016, la région a approuvé la mise en place d'un dispositif permettant d'apporter une aide aux communes pour la restauration de leurs monuments aux morts de la grande guerre. Afin de financer ce projet il y a lieu de solliciter les différentes composantes et nous présente les affectations prévues pour l'utilisation de celles-ci.

- Coût prévisionnel du projet :	<b>4 832.16€ HT</b>
5 798.59 € TTC	
- Contractualisation 2017 70%	2 450.00€
Ou	
- Contractualisation 2017 25%	1 208.05€
- ONACVG 35%	1 691.27€
- Région 20%	966.43€
- Auto financement de la commune	966.43€



**Votes pour : 9**

**Abstention : 0**

**Vote contre : 0**

#### **2018-6-2 Indemnité de conseil alloué aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur le versement l'indemnité de conseil à Mme GIULIANI Evelyne, comptable du trésor public et ceci pour toute la durée de son affectation à la Trésorerie de Carpentras

**Votes pour : 9**

**Abstention : 0**

**Vote contre : 0**

#### **2018-6-3 Syndicat Rhône Ventoux Approbation du rapport annuel**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux membres du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux doivent se prononcer sur l'adoption du rapport d'activité 2017 du Syndicat.

**Votes pour : 9**

**Abstention : 0**

**Vote contre : 0**

#### **2018-6-4 Financement – ralentisseur chemin des Joncs et panneaux de signalisation**

Monsieur le Maire, nous présente le projet de travaux de mise en place de panneaux de signalisation et d'un ralentisseur sur le chemin des Joncs. Il nous rappelle que, par délibération 2017-9-8 du 14 novembre 2017, le conseil municipal a sollicité l'attribution d'une subvention du Département pour le financement des travaux et nous informe que le Conseil départemental de Vaucluse, réuni en commission permanente le vendredi 6 juillet 2018, a accordé une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Coût prévisionnel du projet :	9 110.00€ HT
10 932.00€ TTC	
- Amende de police 70% :	6 377.00€
- CoVe 10%	911.00€
- Auto financement de la commune :	1 822.00€

**Votes pour : 7**

**Abstention : 1**

**Vote contre : 1**

#### **2018-6-5 Syndicat d'Electrification Vaucluse – Approbation modification statutaire**

Par délibération en date du 3 septembre dernier le comité du Syndicat d'Electrification Vauclusien a adopté la modification de ses statuts. Conformément aux articles, L 5211-17 et L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer dans les 3 mois suivants la notification sur les statuts ainsi modifiés.

**Votes pour : 9**

**Abstention : 0**

**Vote contre : 0**



#### **2018-6-6 Financement travaux église**

- Coût prévisionnel du projet	7 283.20€ HT
8 739.83€ TTC	
- CoVe	3 641.60€
- Auto financement de la commune	3 641.60€
- TVA 20%	1 456.64€

**Votes pour : 9.**

**Abstention : 0**

**Vote contre : 0**

#### **2018-6-7 Cession par la communauté d'agglomération CoVe du terrain de jeux et parking attenant à l'école intercommunale**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que la CoVe propose de céder à titre gratuit le parking de l'école et le plateau sportif. Une convention entre la CoVe et la commune sera établie et permettra à l'école intercommunale d'utiliser le terrain de jeux

**Votes pour : 9**

**Abstention : 0**

**Vote contre : 0**

#### **2018-6-8 Proposition d'aide aux communes sinistrées dans l'Aude**

Il est proposé au conseil, d'apporter une aide financière à une commune de l'Aude sinistrée ces derniers jours, dans la possibilité de nos moyens, soit 2 500€

**Votes pour : 9**

**Abstention : 0**

**Vote contre : 0**

**SEANCE LEVEE A 20H30**

**COMPTE RENDU AFFICHE LE 22 octobre 2018**